FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-179 DU 18 JUIN 2012

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;

Vule décret n° 2009-180 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie ;

Vu le décret n° 2010-262 du 11 juin 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) ;

Vu le décret n° 2006-618 du 23 novembre 2006 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI) ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 mars 2012.

DECRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois, les personnes dont les noms suivent :

Président : Madame **ASSANI Bernadette**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises en service au Département de l'Industrie.

Membres :

1- Monsieur **GODONOU N. Denis**, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises en service au Département du Commerce ;

2- Monsieur **YAYA Aboubakar**, représentant le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

3- Monsieur **CODO Arsène Thierry**,représentant le Ministre en charge de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;

4- Monsieur **ATTIOGBE DENON Paul**, délégué du personnel de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) ;

5- Monsieur **ADJOVI Mathieu**, représentant le Président du Conseil National du Patronat-Bénin (CNP-Bénin) ;

6- Monsieur **AHOKPA Samuel**, Expert et Consultant international en Propriété Littéraire et Artistique, personne ressource ;

Article 2 : Toutes les structures représentées dans le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANaPI) sont chargées chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances.

Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises,

Madina SEPHOU

Le Ministre de la Reforme Administrative et Institutionnelle,

Martial SOUNTON

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - HCJ 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 – MICPME 4 –MRAI 4 AUTRES MINISTERES 22 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3- GCOMB-DGCST- INSAE 3 - BCP- CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2.